



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de membres composant le Conseil : 29

Présents : 22

Absents : 7

Pouvoirs : 7

L'an 2020, le vendredi 10 juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique Salle des mariages, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 02 juillet 2020.

Sont présents : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Eric BRUCHET, Hélène JANE, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Fabian MATHURIN, Laurent LACROIX, Johan RAMEREO, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Absents donnant pouvoir :

| MANDANT | MANDATAIRE |
|------------------|---------------------|
| Vincent DAVAL | Christian BRONDOLIN |
| Stéphanie COLENO | Roxane TIBALDI |
| Mauricette AGIER | Eric BRUCHET |
| Virginie ARTERO | Fabian MATHURIN |
| Marie DUCHER | Emmanuel SAMBAIN |
| Jordan RISSO | Dimitri FARRO |
| Paula EIDENWEIL | Armelle ANDREIS |

Absent excusé sans procuration :

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Corinne SEREY est désignée pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h35

01 Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2020

Dans chaque département, les sénateurs sont élus pour six ans par un collège électoral lui-même formés d'élus de cette circonscription : députés, conseillers généraux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage universel.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect.

Le renouvellement du Sénat a lieu tous les trois ans et porte chaque fois sur la moitié des sièges.

Par décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les collèges électoraux seront convoqués le 27 septembre 2020 afin de procéder au renouvellement des mandats de sénateurs de la série 2 dont dépend le département des bouches du Rhône.

Pour la commune de Mallemort il convient d'élire **15 délégués titulaires** et **5 délégués suppléants**.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le bureau électoral est composé de :

2 membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Gérard BERAUDIER et Thierry PLATON

2 membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Johan RAMERO et Roxane TIBALDI

Il est ensuite procédé au vote au scrutin de liste secret ;

la liste « Continuons pour Mallemort » obtient 12 sièges titulaires et 4 suppléants,

la liste « S'Unir pour Mallemort » obtient 3 sièges titulaires et 1 suppléant,

la liste « Demain » obtient 0 siège.

Sont déclarés élus délégués titulaires :

| Liste « Continuons pour Mallemort » | |
|-------------------------------------|------------|
| GENTE | Hélène |
| ALLEGRIINI | Antoine |
| AZARD | Emmanuelle |
| BRONDOLIN | Christian |
| GUY | Ghislaine |
| LAQUAY | Bruno |
| CHEROUTE | Françoise |
| BERAUDIER | Gerard |
| JANE | Helene |
| BRUCHET | Éric |
| POURCIN | Nadine |
| PIGNET | Philippe |

| Liste « S'Unir pour Mallemort » | |
|---------------------------------|---------|
| EIDENWEIL | Paula |
| FARRO | Dimitri |
| ANDREIS | Armelle |

Sont déclarés élus délégués suppléants :

| Liste « Continuons pour Mallemort » | |
|-------------------------------------|-----------|
| TIBALDI | Roxane |
| DAVAL | Vincent |
| COLENO | Stéphanie |
| BONINO | Julien |

| Liste « S'Unir pour Mallemort » | |
|---------------------------------|----------|
| SAMBAIN | Emmanuel |

Le procès-verbal officiel dûment renseigné et signé par les membres du bureau a été transmis en Préfecture de Marseille le soir même par un agent de la police municipale.

La séance est levée à 20h15